

A PROPOS DE COLLÈGE AU CINÉMA

—— Il repose sur l'engagement de quatre partenaires principaux :

- * le **Ministère de la Culture** (Centre National du Cinéma et de l'image animée-CNC, Direction Régionale des Affaires Culturelles-DRAC, l'Archipel des Lucioles)
- * le **Ministère de l'Education nationale** (la DGESCO, les DAAC, les DSDEN, les collèges et leurs équipes pédagogiques).
- * les **collectivités territoriales**
- * les **professionnels du cinéma** (exploitants, distributeurs)

Le dispositif "**Collège au cinéma**" a pour objectif de :

- Susciter la curiosité de l'élève spectateur et former son esprit critique par la découverte d'œuvres cinématographiques en salle dans leur format d'origine et en version originale ;
- Offrir, dans le cadre du partenariat entre les ministères concernés et les collectivités territoriales, des prolongements pédagogiques en classe et des formations ;
- Faciliter l'accès du plus grand nombre d'élèves à la culture cinématographique en assurant notamment le transport des collégiens situés dans les secteurs éloignés d'un cinéma ;
- Participer au développement d'une pratique culturelle de qualité en favorisant le développement de liens réguliers entre les élèves et les salles de cinéma.

LIEN VERS LE RÈGLEMENT
NATIONAL

Ma classe
au cinéma

SOMMAIRE

A propos	2
Sommaire	3
Programmation 26/27	4
Un accompagnement spécifique	5
Des séances en salle de cinéma	8
Modalités de prise en charge	9
Comment s'inscrire ?	10
Critères de sélection	11
Calendrier	12



PROGRAMMATION 2026/2027

Un parcours inscrit dans le temps scolaire

En Seine-et-Marne, Collège au cinéma se compose d'un parcours initial qui peut être complété par un 4^e long-métrage (parcours complémentaire)

PARCOURS INITIAL



Trois films par niveau (soit un film par trimestre et par classe inscrite) : dont un film commun à tous les niveaux du collège un court métrage, en avant séance au 2^eme ou 3^eme trimestre

COURT-MÉTRAGE EN AVANT SEANCE

PRIX JEUNESSE AU FESTIVAL DU 1ER COURT-MÉTRAGE DE PONTAULT-COMBAULT

Dans un monde où la norme est d'être handicapé, une équipe de Wheelchairball, le sport numéro un dans ce monde, est prise au dépourvu. Elle se trouve dans l'obligation de s'entraîner avec une personne en situation de validité.

Inadapté

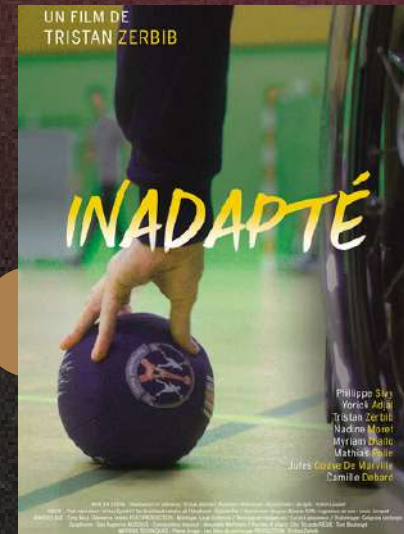
France (2024)

Réal. : Tristan Zerbib

Genre : Comédie

Durée : 0h19

VF



NIVEAU 6È-3È

NIVEAU 6È-5È

NIVEAU 4È-3È

PREMIER TRIMESTRE

SECOND TRIMESTRE



Frankenstein

États-Unis (1931)

Réal. : James Whale

Genre : Fantastique,

Horeur

Durée 1h11

VOSTF

SECOND TRIMESTRE



Vampire humaniste cherche suicidaire consentant

Québec (Canada) (2023)

Réal. : Ariane Louis-Seize

Genre : Comédie noire,

horreur, coming-of-age

Durée 1h40

VOSTF

Little Miss Sunshine

États-Unis (2006)

Réal. : V. Farris, J. Dayton

Genre : Comédie

dramatique, Road-movie

Durée 1h40

VOSTF

TROISIÈME TRIMESTRE



Coeurs Perdus

Trois courts-métrages (*Bach-Hông* d'Elsa Duhamel, 2019 /

Le Départ de Saïd Hamich Benlarbi, 2020 /

A cœur perdu de Sarah Saidan, 2022)

Genre : documentaire,

dnimation, fiction

Durée 0h59

VOSTF

TROISIÈME TRIMESTRE



Suzume

Japon (2023)

Réal. : Makoto Shinkai

Genre : Fantastique, Aventure

Durée : 2h00

VOSTF

PARCOURS COMPLÉMENTAIRE



Un film supplémentaire pour tous les niveaux à partir de la 2^eme année de participation. La projection est également prévue sur le temps scolaire.



Dis-moi sur quel pied tu dances

France (2026)

Réal. : Philippe Ménard

Genre : Documentaire

Durée : 1h12

VF

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE « COLLÈGE AU CINÉMA »



Makoto Shinkai, *Suzume* (2024)

LE PROFESSEUR RELAI

Un professeur relai recruté par le Rectorat est à la disposition des enseignants pour toute question, conseil ou aide à la mise en œuvre d'un projet cinéma autour d'un film, ou autour du dispositif, au collège et avec la salle de cinéma partenaire.

– Contact : Thomas BONNANS
thomas.bonnans@ac-creteil.fr

UNE FORMATION INSCRITE AU PROGRAMME ACADÉMIQUE DE FORMATION

La formation est conçue et organisée par le Rectorat de Créteil, en collaboration avec le comité de pilotage départemental. Cette formation permet aux enseignants d'acquérir, de consolider, de transmettre une culture cinématographique. Les interventions de spécialistes ou de professionnels du cinéma à l'issue des projections sur les films ou sur des questions transversales en lien avec l'écriture, la réalisation, ou les techniques cinématographiques, permettent de développer des connaissances pour la mise en œuvre du dispositif.

DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES À DISPOSITION

Le CNC met à disposition le catalogue des films présentant un éclairage synthétique sur chacun des films de la liste nationale Collège au cinéma, avec un résumé, des informations techniques, des pistes pédagogiques, des références artistiques, des extraits vidéos (lien vers les brochures pédagogiques téléchargeables en version numérique). Le CNC édite également des fiches pour les élèves et des affiches des films remises aux enseignants..

Autres ressources :

[CNC - rubrique Collège au cinéma](https://www.cnc.fr/rubrique/coll%C3%A8ge-au-cin%C3%A9ma)
[transmettrelecinema.com](https://www.transmettrelecinema.com)

[lumni.fr](https://www.lumni.fr)

zero de conduite

Le court-métrage :

[Histoire du court métrage français](https://www.cnc.fr/histoire-du-court-m%C3%A9trage-fran%C3%A7ais)

[CNC - Scénariothèque court-métrage](https://www.cnc.fr/sc%C3%A9narioth%C3%A8que-court-m%C3%A9trage)

Initiation au vocabulaire de l'analyse filmique

[upopi.ciclic.fr](https://www.upopi.ciclic.fr)



LES ACTIONS CULTURELLES DE “COLLÈGE AU CINEMA”



Pour plus d'informations, cliquez sur l'image

Ce dispositif national, réparti dans 25 académies, est accompagné pour la 3ème année par le Département 77.

Ses principes :

- * Réalisation d'un **court métrage** avec un artiste professionnel
- * **Valorisation** : projections locales et festival national à la Cinémathèque française
- * Un parcours **complet** : spectateur, scénariste, réalisation, médiation
- * **36 heures** d'interventions artistiques intégrées au programme scolaire

CE DISPOSITIF D'ÉDUCATION À L'IMAGE EST DESTINÉ SPÉCIFIQUEMENT AUX CLASSES DE SEGPA

Pour plus d'informations, et si vous souhaitez candidater :
– Contact : Muriel Sauvage - Chargée de développement Culturel
muriel.sauvage@departement77.fr / Tel : 06 76 09 50 26

LES ACTIONS CULTURELLES DE “COLLÈGE AU CINÉMA”

Proposées par Cinéparadis, coordination départementale Collège au cinéma, des interventions de professionnels du cinéma sont proposées en classe



POUR QUI ?

Les établissements entrants dans le dispositif ou ré-entrants (qui reviennent dans le dispositif après une période d'arrêt)



POURQUOI ?

Afin d'accompagner les élèves et leurs professeurs dans la lecture de l'image et leur permettre de découvrir certaines techniques du cinéma



QUOI ET OÙ ?

Des intervenants habitués à travailler avec des élèves se déplacent dans les établissements scolaires et proposent des analyses filmiques des films de la programmation ainsi que des ateliers participatifs sur le son au cinéma. Les interventions sont d'une durée de deux heures en moyenne



QUAND ?

Les interventions sont proposées à partir du 2^e trimestre de l'année scolaire, en amont ou en aval des projections, en concertation entre les intervenants et les professeurs



COMMENT ?

Cinéparadis, avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles-DRAC Île-de-France, élabore un programme transmis aux établissements éligibles. Les professeurs coordinateurs s'inscrivent directement auprès de Cinéparadis à raison de 2 interventions par établissement maximum (dans la limite du budget imparti)

BRAY-SUR-SEINE	LE RENAISSANCE
BRIE-COMTE-ROBERT	LES 4 VENTS
CHAMPAGNE-SUR-SEINE	JEAN GABIN
CHELLES	ETOILE COSMOS
COMBS-LA-VILLE	LA COUPOLE
CHESSY	STUDIO 31
COULOMMIERS	LES CAPUCINS
DAMMARIE-LES-LYS	PATHÉ DAMMARIE
FONTAINEBLEAU	L'ERMITAGE / CINÉPARADIS
LAGNY-SUR-MARNE	LE CINQ
MEAUX	LE MAJESTIC
MELUN	LES VARIÉTÉS
MITRY-MORY	LE CONCORDE
MOISSY-CRAMAYEL	LA ROTONDE
NANGIS	LA BERGERIE
NEMOURS	LE MÉLIÈS
NOISIEL	LA FERME DU BUISSON
PONTAULT-COMBAULT	APOLLO
PROVINS	LE REXY
ROISSY-EN-BRIE	LA GRANGE
SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	LES 26 COULEURS
SAVIGNY-LE-TEMPLE	ESPACE PRÉVERT
SAINT-PATHUS	LES BRUMIERS
VARENNES-SUR-SEINE	CINÉMA CONFLUENCES
VAUX-LE-PÉNIL	LA FERME DES JEUX

DES SÉANCES PROGRAMMÉES EN COLLABORATION AVEC LA SALLE DE CINÉMA

26 SALLES DE CINÉMA PARTENAIRES

Pour trouver le cinéma le plus proche :
Sarah DENIS - sd@cineparadis.fr - 01 64 22 78 91



Tristan Zerbib, *Inadaptés* (2024)

Les salles de cinéma jouent un rôle essentiel dans l'éducation aux films, bien au-delà du simple fait de projeter une œuvre. C'est un véritable lieu culturel et pédagogique qui aide à former des spectateurs attentifs, curieux et respectueux.

Afin de garantir une qualité d'écoute et d'attention des élèves lors des projections, les directeurs-ices de salle de cinéma et les enseignants-es veillent à ne pas dépasser 120 élèves dans la salle.

Les calendriers de circulation des films sont établis par l'exploitant coordinateur Cinéparadis. Ils sont adressés aux salles de cinéma engagées dans l'opération après la rentrée.

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES ENTRÉES ET DES TRANSPORTS

60% des frais de transport (bus en périmètre urbain, bus hors périmètre urbain, RER) pris en charge par le Département

3€ / élève parcours initial pris en charge par le Département ; entrées au parcours complémentaire à la charge de l'établissement (accompagnateurs gratuits).

Les établissements retenus pour participer au dispositif s'acquittent directement des factures relatives aux entrées et aux transports auprès des fournisseurs. Les copies des factures acquittées sont adressées au Département via la plateforme de télé services accessible sur le site : seine-et-marne.fr (rubrique « Vos démarches en ligne ») ou directement sur la plateforme vosdemosdemos.seine-et-marne.fr.

Les formulaires dématérialisés sont accessibles à partir de décembre 2026 (un formulaire à compléter par trimestre) et jusqu'au 9 juillet. Après la clôture des formulaires, le Département ne garantit pas la prise en compte des dépenses.

Le Conseil départemental procède à l'évaluation et aux modalités de versement de la subvention compensatoire en fin d'année scolaire. Par conséquent, les établissements avancent la trésorerie pour les trois trimestres (année scolaire 2026/2027).

Contacts :

Sandrine Lachaux (Département) : sandrine.lachaux@departement77.fr - 01 64 14 60 52 / 06 31 31 12 14

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour les établissements souhaitant entrer dans le dispositif : l'inscription est limitée à 2 classes la première année. Pour les autres établissements, avec l'accord de votre salle partenaire, l'inscription se fait pour 2 classes au minimum. Dans les deux cas, pour l'inscription de 2 classes, celles-ci sont issues d'un même double niveau (niveau 6^e/5^e ou niveau 4^e/3^e). L'inscription de plus de 5 classes nécessite l'engagement d'un nombre significatif d'enseignants afin de garantir la qualité de la réception en salle et de l'accompagnement pédagogique en classe.



Sarah Saidan, *A cœur perdu* (2022)

Désignation d'un-e professeur-e coordonnateur-ice au sein de l'établissement

Son rôle :

Il complète le dossier de candidature en collaboration avec ses collègues et le fait valider par le chef d'établissement. Il prend contact avec le cinéma partenaire pour recueillir son approbation.

Tout au long de l'année :

- Il envoie au début du mois de septembre les effectifs réels des élèves participants,
- Il fait le relai des informations concernant le dispositif au sein des équipes et en lien avec les différents partenaires,
- Il programme avec le cinéma partenaire les projections pour les classes inscrites.



Formaliser par écrit un projet de classe et s'inscrire en ligne sur le site seine-et-marne.fr rubrique « Vos démarches en ligne » ou directement sur la plateforme vosedemarches.seine-et-marne.fr (entre le 4 et 29 mai 2026)

Le formulaire d'inscription au dispositif comprend le projet pédagogique des équipes et un bilan pour l'année en cours si l'établissement participe déjà à l'opération. Les établissements publics locaux d'enseignement peuvent déjà disposer d'un compte d'accès à la plateforme de télé services. Avant toute inscription, veuillez-vous adresser à votre chef d'établissement ou votre Secrétaire général-e.

Elsa Duhamel, *Bach-Hông* (2019)



Saïd Hamich Benlarbi, *Le Départ* (2020)

Inscription des enseignants-es aux journées de formation

Le chef d'établissement inscrit quatre enseignants-es avant la date limite fixée. L'identifiant du dispositif et le code du module seront communiqués par le Rectorat aux établissements admis à participer au dispositif. Une convocation sera adressée aux enseignants concernés.

Calendrier des journées de formation : 6, 12 et 15 octobre 2026 en présentiel dans 2 à 3 cinémas partenaires

Conformément au Décret n° 2023-732 du 8 août 2023 relatif au remplacement de courte durée dans les établissements d'enseignement du second degré, les établissements doivent s'organiser pour prévoir le remplacement des enseignants qui participent à la formation.

SÉLECTION DES CANDIDATURES

L'inscription au dispositif est conditionnée à la formalisation écrite d'un projet d'accompagnement des élèves pour l'ensemble des classes participantes et qui sera instruit par un comité de lecture départemental.

Il est donc impératif qu'au moment de l'inscription, les équipes aient une connaissance précise de la programmation et des pistes d'exploitation cinématographique qu'elle propose. La formation permettra de consolider la culture cinématographique par des interventions de spécialistes sur les films ou sur des questions transversales.

Pour être éligible, la demande doit être formulée de la façon suivante :

- Toute demande doit être présentée via le formulaire d'inscription accessible sur le site seine-et-marne.fr ou sur la plateforme vosdemarches.seine-et-marne.fr ;
- Le dossier doit comporter l'intégralité des renseignements demandés ;
- Toute demande doit comporter l'approbation du chef d'établissement et de la salle de cinéma partenaire ;
- La transmission du dossier de candidature par la voie électronique doit intervenir jusqu'au 29 mai inclus, date de clôture des inscriptions ;

Le non-respect de l'ensemble de ces obligations entraînera le rejet de la demande.

La recevabilité des dossiers s'appuie sur les objectifs généraux du dispositif et sur les critères suivants :

- le projet pédagogique proposé en appui des films : objectifs pédagogiques et pistes de travail transversales, en évitant une approche uniquement « disciplinaire » des thématiques soulevées par les films de la programmation ;
- la prise en compte des spécificités esthétiques offertes par les films ;
- les pistes envisagées pour la réception des films par les élèves.



Phillipe Ménard, *Dis-moi sur quel pied tu dances* (2026)

CALENDRIER

Saisie en ligne du dossier de candidature via le site seine-et-marne.fr puis rubrique « Vos démarches en ligne » ou directement sur la plateforme vosdemosseine-et-marne.fr

Du 4 au 29 mai 2026

Notification de l'avis du comité de pilotage par courrier aux établissements

Août 2026

Les établissements enregistrent les effectifs réels admis à participer via le site seine-et-marne.fr
n.b. : l'enregistrement des effectifs réels correspond à un ajustement des effectifs prévisionnels ou correspondant à l'avis du comité de pilotage. L'inscription d'une classe supplémentaire ne pourra pas être prise en charge financièrement par le Département.

Septembre 2026

DÉMARRAGE DES SÉANCES

Novembre 2026

Fin juin 2026

Les dossiers de candidature font l'objet d'un examen par un comité de lecture départemental et d'une validation par le comité de pilotage du dispositif. La validation des inscriptions sera subordonnée à la prise en compte des critères définis en page 11 du présent document

Du 1er au 10 septembre 2026

Inscription à la formation académique : l'inscription au dispositif est définitive quand les enseignants sont inscrits à la formation en octobre.

Les inscriptions se font via GAIA RESPONSABLE (GAIA vert) par le-la chef-fe d'établissement

6, 12, 15 octobre 2026

Formation académique

Remise aux établissements des fiches élèves et affiches des films

Ma classe au cinéma

Collège au cinéma est un dispositif national initié et financé par les ministères en charge de la Culture et de l'Éducation nationale, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et les conseils départementaux. La coordination nationale est assurée par l'Archipel des Lucioles.

En Seine-et-Marne, le dispositif est coordonné par la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC du Rectorat de Créteil) et le professeur relais, la Direction des services départementaux de l'éducation Nationale, la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, le Département de Seine-et-Marne et l'exploitant coordinateur CinéParadis (Fontainebleau).